

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH à Jocelyn BUREAU, Myriam GANDOLPHE à Jocelyn GENDEK, Joao DE OLIVEIRA à Laurent FOUILLOUX, Mohamed HARIZ à Léa MARIÉ, Newroz CALHAN à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie GRENIER

DÉLIBÉRATION : 2023-023

OBJET : CONTRIBUTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-023  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : CONTRIBUTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2023

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Il est proposé au Conseil Municipal, comme chaque année, d'autoriser Monsieur le Maire à verser, à l'appui du budget primitif, les contributions au CCAS de la Commune.

Cette autorisation, de portée générale, couvre l'ensemble de l'exercice 2023, étant entendu que les contributions dont il s'agit ne sont en aucun cas versées en totalité en début d'année, mais font l'objet de paiements fractionnés au fur et à mesure des besoins des bénéficiaires et des disponibilités de trésorerie de la Ville.

Considérant que :

- Lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, Monsieur le Maire a autorisé à verser les premiers fractionnements des contributions au CCAS sur la base de celles accordées en 2022.

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les contributions suivantes inscrites au Budget 2023 :

**Contributions au CCAS au titre de 2023**

<b>ORGANISMES</b>	<b>ANNÉE 2022</b>	<b>ANNÉE 2023</b>	<b>IMPUTATIONS</b>
Centre Communal d'Action Sociale – budget principal - au titre du fonctionnement	1 170 823.09 €	1 048 540,18 €	657362-420
- au titre du Programme de Réussite Educative (PRE)	34 800.00 €	34 800,00 €	657362-201
- au titre du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	63 985.79 €	73 545,58 €	657362-4238
Centre Communal d'Action Sociale – budget annexe accueil de jour - au titre du fonctionnement	17 006.94 €	17 262,04 €	657362-4238

Dominique TALLÉDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Matthieu ANNEREAU ne prennent pas part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**29 voix POUR**

**6 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 03/04/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Virginie GRENIER

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 06 avril 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 06 avril 2023